

FICHE SIGNALÉTIQUE
Anodal Color S-2 Liq

Page 1

Référence : KS13578
Version : 1 - 3 / CDNDate de révision : 12/17/2010
Date d'impression : 12/21/2010**Contrôlé selon SIMDUT:** oui
Classe: E**Section 01 - Information du produit et de la compagnie****Identification de la compagnie:**Clariant Corporation
4000 Monroe Road
Charlotte, NC, 28205
N° de téléphone: +1 704 331 7000**Information sur la substance/préparation:**ESHA
Phone (514) 832 2559, Fax (704) 330 1505
Canada.PS@Clariant.com**N° de téléphone d'urgence:** 00800-5121 5121**Nom commercial:** Anodal Color S-2 Liq
Numéro du produit: 102722
Famille chimique: acides organiques
anionique
Usage: Produit chimique pour l'aluminium**Section 02 - Information sur les composants dangereux****Ingrédients dangereux:**

Composant	Numéro CAS	Concentration
Acide sulfurique	7664-93-9	1 - 5 %
Acide 5-sulfosalicylique	97-05-2	10 - 30 %

Information sur le composant toxique:

Acide sulfurique (7664-93-9)

Toxicité orale aiguë DL 50 2,140 mg/kg (rat)**Section 03 - Identification des dangers****Effets de l'exposition:**

Le contact avec les yeux ou la peau causera des irritations. L'inhalation de vapeurs ou de bruines peut causer une irritation au système respiratoire

Acide sulfurique: extrêmement irritant, corrosif, et toxique pour les tissus. Nocif par ingestion, inhalation et contact cutané. Le contact répété avec des solutions diluées peut causer une dermatite. L'inhalation répétée ou prolongée d'une brume peut causer une inflammation des voies respiratoires résultant en une bronchite chronique. L'exposition sévère à des vapeurs ou des bruines peut causer une pneumonite chimique. IARC a classifié les vapeurs fortes d'acides inorganiques contenant de l'acide sulfurique comme étant un agent cancérigène pour les

FICHE SIGNALÉTIQUE

Anodal Color S-2 Liq

Référence : KS13578
Version : 1 - 3 / CDN

Date de révision : 12/17/2010
Date d'impression : 12/21/2010

humains (catégorie 1 d'iarc).

Inscrit comme produit cancérogène:

IARC:	oui
NTP:	non
OSHA:	non
Autre:	non

Section 04 - Premiers soins

Après l'inhalation:

Porter la victime à l'air frais. Lui donner la respiration artificielle ou de l'oxygène si elle a cessé de respirer ou si elle respire difficilement. Des soins médicaux appropriés sont requis sans tarder. Ne pas faire boire si la victime s'est évanouie.

Après un contact avec la peau:

Enlever tout vêtement souillé et laver les parties atteintes avec de grandes quantités d'eau. Si des rougeurs ou une irritation surviennent, consulter un médecin.

Après un contact avec les yeux:

Laver immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. S'assurer d'un bon rinçage en relevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Par la suite, consulter rapidement un médecin.

Après l'ingestion:

En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Consulter immédiatement un médecin.

Note au médecin/Traitement:

Aucun traitement connu.

Section 05 - Mesures de lutte contre les incendies

Point d'éclair: Au dessous de la température d'ébullition, pas de point d'éclair

Moyens d'extinction: tous

Procédure spéciale de lutte contre l'incendie:

Le produit n'est pas combustible.

Risques particuliers de feu et d'explosion: Aucun connu.

Produits de combustion dangereux:

Oxydes de carbone
Oxydes d'azote
Oxydes de soufre

Section 06 - Mesures en cas de déversements accidentels

Mesures à prendre en cas de déversement ou de fuite:

Porter l'équipement de protection approprié. Assurer une ventilation adéquate. Endiguer le déversement puis pomper à l'aide d'équipement approprié dans des récipients à cet effet. Les petits renversements peuvent être récupérés avec un absorbant inerte (sable, sciure de

FICHE SIGNALÉTIQUE

Anodal Color S-2 Liq

Référence : KS13578
Version : 1 - 3 / CDN

Date de révision : 12/17/2010
Date d'impression : 12/21/2010

bois) et placés dans des contenants appropriés. Laver l'endroit du déversement. Ne pas permettre au produit d'atteindre les égouts ou les cours d'eau.

Section 07 - Entreposage et manutention

Précautions lors de la manipulation:

Ventilation et aspiration des vapeurs du produit.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Autres informations sur les conditions d'entreposage:

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

Section 08 - Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle:

Composant	Numéro CAS:	Liste réglementaire	Type de valeur	Valeur 1	Valeur 2
Sulfuric acid	7664-93-9	US ACGIH Valeurs limites seuil	Valeur limite seuil_Valeur moyenne pondérée		0.2 mg/m3

Protection respiratoire:

Porter un respirateur approuvé si exposé aux vapeurs ou bruines au-delà de la CMA. Utiliser des filtres appropriés. Ne pas dépasser la capacité des filtres. CMA = Concentration Maximale Admissible.

Protection des mains:

Caoutchouc Butylique, CPV ou Néoprène

Protection des yeux:

Porter des lunettes étanches et un écran facial.

Autre équipement de protection:

Le port d'une combinaison et de bottes imperméables au produit est recommandé.

Section 09 - Propriétés physiques et chimiques

État:	Solution aqueuse
Couleur:	brun vert
Odeur:	oui
pH:	< 1 (20 °C)
Solubilité dans l'eau:	(20 °C) miscible
Densité:	1.15 g/cm3 (20 °C, 1,013 hPa)
Point de fusion :	non applicable
Point d'ébullition :	~ 100 °C

Section 10 - Stabilité et réactivité

FICHE SIGNALÉTIQUE
Anodal Color S-2 Liq

Page 4

Référence : KS13578
Version : 1 - 3 / CDNDate de révision : 12/17/2010
Date d'impression : 12/21/2010

Stabilité chimique:	Stable
Polymérisation dangereuse:	Ne se produira pas Conditions à éviter: Non connu
Produits de décomposition dangereux :	aucun, si l'utilisation et la manipulation sont conformes aux notices techniques.

Section 11 - Informations toxicologiques

Toxicité orale aiguë	DL 50 > 2,000 mg/kg (rat) Méthode: 1999/45/CE
Irritation cutanée:	Irritant Méthode: Évaluation basée sur la valeur très acide du pH
Irritation oculaire:	Irritant. Méthode: Évaluation basée sur la valeur très acide du pH

Section 12 - Informations écologiques

Biodégradation:	~ 25 % (28 d, COD) Méthode: Résultats d'un test d'une préparation similaire.
Toxicité sur les daphnies:	CE 50 10 - 100 mg/l (Daphnia magna (daphnie)) Méthode: OCDE 202.1 Un test a été réalisé avec une formulation identique.
Toxicité sur les bactéries:	CI50 > 100 mg/l (boue activée) Méthode: OCDE 209 * 1984 boues activées, inhibition de la respiration Test effectué sur une formulation analogue.

Section 13 - Information pour l'élimination**Information sur l'élimination des déchets:**

Les résidus peuvent être incinérés ou solidifiés et enfouis dans des sites approuvés.
Observer la réglementation locale.

Section 14 - Information sur le transport**TDG**

Appelation réglementaire:	Acides arylsulfoniques liquides
Classe:	8
Groupe d'emballage:	III
Numéro UN/ID:	UN 2586
Risque primaire:	8
Remarques:	Transport admissible

IATA

Appelation réglementaire:	Acides arylsulfoniques liquides
Classe:	8

FICHE SIGNALÉTIQUE

Anodal Color S-2 Liq

Référence : KS13578
Version : 1 - 3 / CDN

Date de révision : 12/17/2010
Date d'impression : 12/21/2010

Groupe d'emballage: III
Numéro UN/ID: UN 2586
Risque primaire: 8
Remarques: Transport admissible

IMDG

Appellation réglementaire: Acides arylsulfoniques liquides
Classe: 8
Groupe d'emballage: III
Numéro UN: UN 2586
Risque primaire: 8
EmS: F-A S-B

Section 15 - Informations réglementaires

Statut réglementaire

LIS: non
LES: oui

Le produit n'est pas inscrit sur la LIS, mais il y a une limite d'importation qui s'applique à Clariant (Canada) et qui leur permet d'importer/vendre le produit.

LCPE

Inscrit sur la liste prioritaire: non
Inscrit sur la liste des
substances toxiques: non

Statut TSCA:

Tous les composants de ce produit sont inscrits sur l'inventaire TSCA.

FDA:

Ce produit n'est pas enregistré avec la FDA.

Section 16 - Autres informations

SIMDUT



CORROSIF

Irritant pour les yeux, la peau et les voies respiratoires.

L'information contenue dans la présente fiche signalétique constitue, à notre connaissance, un résumé exact des données disponibles à la date de sa préparation. Clariant (Canada) Inc. ne peut être tenue responsable de l'application ou de l'utilisation de cette information dans les situations indépendantes de sa volonté ou en dehors de l'usage normal et prévu de son produit. Clariant (Canada) Inc. décline toute responsabilité pour les dommages ou blessures pouvant résulter de l'utilisation de ce produit.